



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Épargne

→ points de vente  
unipersonnels...

Septembre 2009.

→ une partie de notre outil de travail  
véritablement sacrifiée !

Le point III-5 de l'ordre du jour du Comité d'Entreprise du 18 septembre 2009 portait sur :

« la *présentation officielle de l'information/consultation*  
sur le projet d'évolution de l'organisation du réseau d'agences ».

Au travers de cette question, la Direction nous a dévoilé ses intentions sur l'avenir de nos 46 points de vente unipersonnels, ainsi que sur 2 agences [qu'elle classe] « hors normes » : Limoges Jaurès et Ussel Gare.

Elle s'appuie sur 3 raisons pour revoir le maillage d'agence de la CEPAL :

- La loi LME du 4 août 2008 : la banalisation du Livret A et la baisse du commissionnement
  - La loi sur le handicap : ... et les travaux obligatoires qui en découlent
  - Le contexte sécuritaire : l'accord AFB et les recommandations de l'organe central
- Sur ce point, la CEPAL serait (avec 43 %) une des Caisses comportant le plus d'unités dont l'ETP < 3.

☛ **Commentaires** : sur tous ces points, nous ne pouvons que dénoncer le parti pris !

- Sur le dernier point, qui va trouver étonnant que la CEPAL soit une Caisse à consonance rurale ?
- Sur la banalisation, les syndicats étaient les empêcheurs de tourner en rond lorsque déjà, bien en amont, nous proposons la défense du Livret A et des missions d'intérêt général... Pour les dirigeants de l'époque (Milhaud en 1er chef), les préoccupations étaient largement ailleurs !
- Sur le contexte sécuritaire, se raccrocher maintenant aux recommandations AFB, après les avoir oubliées pendant des lustres, est plus qu'opportuniste.
- Sur la loi handicap, la mise en place sous 10 années pouvait permettre l'étalement nécessaire, d'autant plus avec toutes les rénovations qui ont eu lieu et qui, pour beaucoup, déboucheront sur une fermeture. Quel aboutissement !

**La cartographie CEPAL** 198 PDV = 814,6 ETP (source PSE) (point de vente = PDV)

\* 46 unipersonnels (dont 6 replis) = 46 ETP ;

\* 15 PDV > 1 et < 2 ETP = 23,6 ETP ;

\* 137 PDV ≥ 2 ETP = 745 ETP (⇒ 21 PDV à 2 ETP ; 48 PDV > 2 ETP jusqu'à 4 ETP ; 68 PDV > 4 ETP).



### Commission économique : réunion du 3 septembre 2009.

Lors de cette réunion, même si nous n'avions pas encore la liste des fermetures projetées, certains échanges avec la Direction pouvaient laisser présager une souplesse d'application, ce qui aurait permis à plusieurs PDV de ne pas fermer. Pour illustration, nos PDV ne seraient plus systématiquement permanents (ouverts avec 2 ETP, mais pas tous les jours), même si c'est contraire à la logique du remaillage précédent.

☛ **Commentaires** : malheureusement, vous allez voir que le projet Direction est nettement plus mortifère !!!

### Un dossier construit à charge.

Sur l'aspect économique : les PDV unipersonnels affichent un PNB/ETP de 169 K€, alors que la moyenne CEPAL s'élève à 228 K€.

A noter que les 151 autres PDV, classés en 3 tiers égaux, se situent à respectivement à 270, 226 et 198 K€. Par comparaison, le dernier tiers (les 51 agences 198 K€) affiche un nombre de bancarisés/ETP à 291 contre 278 pour les unipersonnels et un nombre de clients actifs/ETP de 829 contre 878 pour les unipersonnels.

☛ **Commentaires** : cette mise à l'indexe va donc beaucoup plus loin que les seuls PDV unipersonnels !!!

Les PDV unipersonnels vus sous des angles spécifiques :

- \* **DRH** : gestion des absences difficiles, pourvoi des postes difficile, temps partiel incompatible (?).
- \* **Contrôle de Gestion** : frais fixes identiques, coûts des mises aux normes disproportionnés.
- \* **Sécurité** : sites plus vulnérables (?), sécurité moindre si problème avéré, utilisation PTI insuffisante.
- \* **Risques et DSB** : maîtrise des outils moins rapide, forte sollicitation de l'assistance (120 appels contre 80 en moyenne Cepal), qualité des dossiers crédits plus faible, risque opérationnel (panne informatique,...).

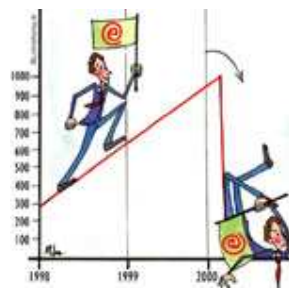
Rappel des **orientations stratégiques** : **aucun PDV < 2 ETP d'ici 2011** ; en cas de repli, maintien du service GAB ; gel des investissements dans les PDV < 3 ETP ; tests de modes de présence adapté à notre territoire (agence mobile, agence à distance, ...) ; 2 dossiers spécifiques : Limoges Jaurès, Ussel Gare.

### **Approche décisionnelle → 3 aspects découpés chacun en 3 critères.**

- \* **Economique** : PNB/ETP = 228 K€, clients actifs/ETP = 1026, bancarisés/ETP = 355 K€ (si 2 ETP x 2)  
→ seuls 3 PDV remplissent au moins 1 de ces 3 critères (Aigueperse, Courpière, Maringues).
- \* **Investissement** : agence « à refaire », mises aux normes « loi handicap », place pour un 2<sup>ème</sup> bureau.  
→ 22 PDV ne nécessitent pas d'investissement, pour les autres 17 PDV seraient « à refaire », 3 PDV demandent un 2<sup>ème</sup> bureau et 4 nécessitent un investissement « loi handicap » lourd.
- \* **Eloignement** du point de vente le plus proche : moins de 10 mn, entre 10 et 20 mn, plus de 20 mn.  
→ 7 PDV sont à moins de 10 mn, 27 entre 10 et 20 mn et 12 à plus de 20 mn.

### **Les options retenues (projet Direction) :**

- \* **Passage à 2 ETP** des PDV à potentiel avéré : **Aigueperse, Courpière, Maringues.**
- \* Pari de développement sur des PDV estimés à potentiels avec passage à 2 ETP pour une durée d'un an avec un contrat d'objectifs : **Puy Guillaume, Seilhac.**
- \* Affirmation d'une présence dans des zones à potentiel critique, passage à 2 ETP selon un format d'horaire « semi-permanent » : **St Julien-Chapteuil, Bas en Basset.**
- \* Statu quo pour les 2 PDV nécessitant une étude complémentaire : **Gouzon, Magnac-Bourg.** (potentiel supposé mais investissements à réaliser => étude de rentabilité complémentaire)
- \* Fermeture de 20 PDV sans potentiel : **Jaligny/Besbre, Neuilly le Réal, Ebreuil, Châteaugay, Royat, Volvic, Oradour/Vayres, Montmarault, Chénéraillies, Vallon en Sully, Vorey/Arzon, Rosières, Retournac, Paulhaget, Donzenac, Meyssac, Ydes, Treignac** + les agences spécifiques : **Limoges Jaurès, Ussel Gare.**
- \* Modification des horaires des 19 autres PDV unipersonnels, la plupart de ces PDV (13) seront sur une ouverture sur 2,5 jours, 2 PDV sur 3,5 jours, 3 PDV sur 2 jours et 1 PDV sur 1,5 jour : **Lurcy Lévis, Souvigny, Le Mayet de Montagne, La Bourboule, Rochefort Montagne, Saint-Georges de Mons, Châteauneuf la Forêt, Chateauponsac, Ahun, Bonnat, Chatelus, Saint-Vaury, Bénnevent l'Abbaye, Arlanc, Cunlhat, Saugues, Saint-Flour Sainte-Christine, Pleaux, Meymac.**



En résumé, la Direction propose le passage à 2 ETP de 7 PDV, la fermeture de 20 PDV, des modifications d'horaires pour 19 PDV et reste en réflexion sur 2 PDV.

☛ **Commentaires** : fermer directement 20 PDV... et en mettre en « attente de fermeture » au moins 19 autres (car l'orientation stratégique de 2 ETP ne sera pas remplie), c'est irresponsable. Il est vrai que mettre la barre de coupe au niveau de la moyenne CEPAL, c'est non seulement condamner les PDV unipersonnels mais, plus largement encore, le dernier tiers des autres PDV. Raisonner en analytique montre ses limites, certaines dépenses ne pouvant être que mutualisées.

Après la banalisation, après les baisses successives des taux des livrets...  
la CEPAL souhaite ajouter aux difficultés qui s'empilent les fermetures de points de vente,  
c'est du pain béni pour le Crédit Agricole et la Banque Postale, qui n'en espéraient pas tant :  
... avoir les clients Caisse d'Épargne servis sur un véritable plateau d'argent !!!

Vos représentants SPBA/CGT. Contact : [spbacgt.cepal@free.fr](mailto:spbacgt.cepal@free.fr)